

Pourquoi le gouvernement a décidé de laisser flamber la taxe foncière en 2023

Article rédigé par *Le Figaro*, le 25 octobre 2022

Source [Le Figaro] : En raison de l'inflation galopante, elle s'envolera de près de 7 % en 2023. De quoi susciter l'ire des propriétaires.

Bercy avait les idées claires sur le sujet, début septembre. «*À l'unanimité, les collectivités locales nous ont demandé de ne pas plafonner la revalorisation des bases locatives*», expliquait-on au sein du ministère de l'Économie, qui craignait de «*se les mettre à dos*». Plusieurs semaines après, le gouvernement a tranché en adoptant le volet «recettes» du budget 2023 via l'article 49-3 de la Constitution: la revalorisation sera de près de 7% l'an prochain.

Le gouvernement n'a pas retenu l'amendement voté par ses oppositions, qui proposait de [plafonner la hausse](#). Il a au contraire décidé de ne pas toucher à la revalorisation annuelle et systématique des valeurs locatives qui servent de base pour calculer la taxe foncière qui, en raison de l'inflation galopante, s'envolera donc de près de 7 % en 2023, contre 3,4 % cette année et seulement 0,2 % en 2021. Soit pas moins de 3 milliards d'euros de plus à payer pour les propriétaires et autant de recettes en plus à encaisser pour les territoires...

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

25/10/2022 01:00